



# ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

## lignes électriques

Question écrite n° 5438

### Texte de la question

M. Marc Dolez attire l'attention de M. le secrétaire d'Etat à l'industrie sur l'interdiction de la pose de nouvelles lignes électriques aériennes d'une tension inférieure à 63 000 volts. L'article 91.11 de la loi du 2 février 1995 prévoit cette interdiction à partir du 1er janvier 2000 dans les zones d'habitat dense définies par décret en Conseil d'Etat. A deux ans de l'échéance, ledit décret n'étant toujours pas paru, il lui demande de bien vouloir prendre en compte l'urgence de la situation pour l'établissement des projets de nouvelles lignes d'EDF, et de bien vouloir lui indiquer les mesures qu'il envisage de prendre pour une parution rapide de ce décret.

### Texte de la réponse

Mme la ministre de l'aménagement du territoire et de l'environnement a pris connaissance de la question concernant l'application de l'article 91-II de la loi du 2 février 1995 relatif à l'interdiction de la pose de nouvelles lignes électriques aériennes d'une tension inférieure à 63 kV à compter du 1er janvier 2000 « dans des zones d'habitat dense définies par décret en Conseil d'Etat ». Bien que cette disposition ne soit applicable qu'à compter du 1er janvier 2000, une réflexion sur la définition de la notion d'habitat dense est d'ores et déjà en cours au sein du ministère de l'aménagement du territoire et de l'environnement, en relation étroite avec les ministres chargés de l'industrie et de l'équipement. Par ailleurs, l'accord « réseaux électriques et environnement » signé entre l'Etat et EDF le 27 mai 1997 fait, dans son article 2, explicitement référence aux zones périurbaines denses en ce qui concerne l'enfouissement des lignes électriques nouvelles. Ces dispositions alliées au programme de réduction des points noirs, également prévu dans l'accord entre EDF et l'Etat, doivent permettre une limitation très sensible des pollutions visuelles engendrées par les lignes électriques basse et moyenne tension.

### Données clés

**Auteur :** [M. Marc Dolez](#)

**Circonscription :** Nord (17<sup>e</sup> circonscription) - Socialiste

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 5438

**Rubrique :** Énergie et carburants

**Ministère interrogé :** industrie

**Ministère attributaire :** aménagement du territoire et environnement

### Date(s) clé(s)

**Question publiée le :** 27 octobre 1997, page 3667

**Réponse publiée le :** 16 février 1998, page 833